



COMMUNIQUÉ

Montréal, le 29 janvier 2026

NO 5

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

OBJET : Modification au Régime d'assurance collective (Santé 3)

Bonjour à toutes et à tous,

Je désire vous informer qu'il y aura des modifications au Régime d'assurance collective, plus précisément au régime « Santé 3 ».

Au cours des prochains jours, vous devriez recevoir une correspondance de Desjardins Assurances expliquant la situation. Dans cette correspondance, vous trouverez un code QR permettant d'accéder aux informations concernant les particularités qui toucheront les syndicats autres que le SFPQ.

En résumé, voici quelques points à retenir :

- Tout le volet dentaire sera retiré du programme Santé 3 ;
- Il y aura une majoration de certaines réclamations assurables du programme Santé 3 ;
- Les soins de la vue seront ajoutés au programme Santé 3 ;
- Le volet dentaire sera bonifié pour les autres syndicats et deviendra facultatif pour le programme Santé 1, Santé 2 et Santé 3 ;
- Il sera possible de choisir le volet dentaire, que vous soyez inscrit à Santé 1, Santé 2 ou Santé 3.
 - Un montant sera attribué uniquement au volet dentaire et, pour les personnes intéressées, celui-ci devra être ajouté à votre sélection de régime Santé 1, Santé 2 ou Santé 3.

En terminant, si vous avez des questions, vous pouvez m'écrire et/ou me contacter. De plus, lors de la prochaine visioconférence provinciale (février 2026), je pourrai vous expliquer la situation plus en détail et répondre à vos questions.

Merci et je vous souhaite une bonne journée!

Martin Perreault
Président provincial